

Editorial

Intégration des IUFM à l'université, nouveau CAPE, mentions complémentaires des CAPES, autant de grands dossiers pour cette rentrée syndicale. Cette année est fondamentale pour la formation des enseignants car c'est dans les mois qui viennent que vont se décider les conditions de l'intégration. Les autres dossiers sont tout aussi importants.

C'est dire que la mobilisation syndicale, dès maintenant, est une priorité pour chaque syndiqué.

La formation des enseignants a besoin d'un syndicat fort.

Le collectif « Formation des enseignants » du SNESUP travaille sur tous ces dossiers et appelle à la syndicalisation la plus large. Dans tous les IUFM, nous devons faire du mardi 4 octobre une grande journée d'information et d'action auprès des collègues, des étudiants et des stagiaires en liaison avec les autres syndicats de la FSU.

Bonne rentrée et bon travail syndical.

Michèle Gabert

Sommaire :

- * Intégration des IUFM
- * Réformer le nouveau CAPE
- * Mentions complémentaires des CAPES
- Action à Aix-Marseille
- * La vie syndicale locale

Grève le mardi 4 octobre!

La FSU appelle l'ensemble des personnels de l'éducation à faire grève et à manifester le 4 octobre en convergence avec les salariés du privé et du public. Appel à se mobiliser

- pour une politique ambitieuse en matière de salaires et de pensions,
- pour la défense et le développement de l'emploi
- pour un service public d'éducation qui assure la réussite de tous les jeunes, ce qui implique notamment des moyens budgétaires à la hauteur des besoins,
- pour l'abandon de la loi Fillon et de ses décrets d'application et une nouvelle négociation,
- pour le développement de la recherche (publique et privée),
- contre les manoeuvres du pouvoir et pour une véritable négociation de la loi recherche"
- contre le transfert des missions et des personnels aux collectivités territoriales.
- contre la précarité et les remises en cause des droits et garanties des salariés tant dans le privé que dans le public.

Un décret pour l'intégration des IUFM dans l'université

Malgré la demande du SNESUP - conjointement avec le SNEP, le SNUIPP, le SNES, le SNUEP, le SNASUB, l'UNATOSS (FSU) - d'un cadrage national de l'intégration (cf. lettre flash n 9, 22 juin 2005), le ministère reste muet.

Dans un tel contexte, nous devons nous mobiliser pour obtenir les garanties que nous demandons.

Aujourd'hui comme hier, la problématique reste la même : soit l'absorption-dilution des IUFM dans les universités ; soit leur inclusion identitaire dans les universités.

Institutionnellement, cela passe par un

décret qui assure cette identité.

Il faut, en outre, que soit arrêté un calendrier du processus qui le synchronise avec le renouvellement des CA des Universités afin que les personnels des IUFM y soient représentés. Cela suppose aussi des dispositions réglementaires.

Dans les académies, nous invitons les personnels des IUFM et des Universités à se réunir pour porter ensemble ces exigences institutionnelles, scientifiques et pédagogiques.

Une épreuve zéro pour le nouveau CAPE

Alors que la nouvelle maquette du CAPE entre en application, le SNESUP maintient toutes les observations faites l'an dernier.

Mais actuellement l'urgence est d'obtenir du ministère des éclaircissements sur les nouvelles épreuves. Une définition précise du cadre des épreuves devrait en effet confirmer les disfonctionnements que nous avons annoncés.

Suite à l'action conjointe du SNESUP et du SNEP, le barème d'EPS a été revu, conformément à nos propositions.

Une nouvelle fois, le SNESUP demande au ministère, de revoir l'épreuve d'entretien et de mettre en place une

véritable épreuve artistique. Le programme d'histoire et géographie doit être allégé. Les enseignants des IUFM doivent participer à l'élaboration des sujets et à tous les jurys du concours.

Nous exigeons que le ministère publie au plus tôt, pour toutes les épreuves, tant écrites, qu'orales, une épreuve « zéro », afin de permettre aux étudiants de se familiariser avec ces nouveautés et aux enseignants d'assurer une préparation adaptée.

Dans de nombreux instituts, les horaires de préparation ont été réduits de manière drastique. Faites nous connaître ces aménagements des plans de formation.

Snesup FSU

Les entretiens au ministère

*Une délégation
du SNESUP sera
reçue le lundi 19
septembre par J-
L. Nembrini
chargé de la
formation des
enseignants au
cabinet du
ministre De
Robien*

*Une délégation
intersyndicale
SNESUP, SNEP,
SNES, sera reçue
au ministère le
27 septembre sur
le sujet des
mentions
complémentaires
aux CAPES*

Pour tout contact

Téléphone :
01-44-79-97-17

Adresse de
messagerie :
formations@snesup.fr

Action à l'IUFM de Aix-Marseille

Coup de force et action collective

Le nouveau directeur de l'IUFM d'Aix-Marseille, élu contre le candidat des personnels, a finalement été nommé le 18 août. Le premier incident n'a pas tardé : le responsable des PE du site d'Aix s'est vu notifier la fin de sa mission pour début octobre, en pleine rentrée ; décision qui a généré des erreurs au niveau de la gestion des formations. De plus, ce responsable, membre du SNESUP, avait eu le tort de soutenir clairement le candidat des personnels : c'est donc également une sanction politique. Si les écrits de la direction affirment l'inverse, les propos

sont clairs : il s'agit bien d'un règlement de compte.

Les formateurs PE d'Aix, unanimes et de toutes tendances, ont alors demandé la réintégration de l'exclu. Lors de la journée de rentrée, les personnels de l'IUFM, réunis massivement en AG, ont menacé de faire grève. La très large mobilisation a finalement payé : à l'issue d'une longue négociation, la direction a accepté la réintégration pour l'année universitaire. *Deux leçons pour nous* : l'action collective forte paye ; et il nous faut rester vigilants pour parer à toutes les autres dérives

Mentions complémentaires des CAPES

Dans la plus grande opacité, le ministère a créé des mentions complémentaires aux CAPES pour, notamment, assurer les remplacements des enseignants absents. Le SNESUP a dénoncé cette mesure. Le texte officiel est paru au J. O. n° 185 du 10 août 2005, texte n° 28, p. 13057.

Cette publication tardive place étudiants et enseignants dans une

situation invraisemblable, aucun moyen supplémentaire n'ayant été prévu pour assurer l'encadrement des étudiants qui choisiraient de concourir.

Une nouvelle fois le SNESUP demande le retrait de cette mesure.

En réponse à une lettre commune SNESUP, SNES, SNEP, le ministère accorde aux trois syndicats une entrevue sur le sujet.

La vie syndicale locale

Les élections professionnelles

Elles se dérouleront en décembre. Dès maintenant, les secrétaires de section doivent prendre contact avec les autres syndicats de la FSU concernés afin que les personnels enseignants des IUFM soient représentés. La notation et les promotions sont en effet chaque année objets de contestations diverses. La présence d'un représentant du SNESUP est donc une nécessité. Il est également important de vérifier auprès de l'administration de l'IUFM les listes électorales afin de s'assurer que tous les collègues y sont inscrits.

Motion au Conseil d'Administration

De nombreux IUFM n'ont pas reçu le remboursement des frais de stage PE et PLC. Ces retards mettent certains instituts en situation financière dramatique. Lors de la première tenue du CA, faites voter une motion de protestation et réclamez le paiement immédiat des arriérés.

Prime de l'enseignement supérieur

Certains directeurs d'IUFM refusent d'attribuer la prime d'enseignement supérieur à des collègues se trouvant en sous service alors même que l'administration n'a pas été en mesure de donner un service plein à ces enseignants. En CA, il faut demander au directeur d'expliquer sa décision.

En ce début d'année, chaque enseignant doit obtenir de l'administration un service prévisionnel, c'est une obligation. Si ce prévisionnel fait apparaître un sous service, le collègue concerné doit immédiatement faire un courrier au directeur en lui demandant un service complet. Tenez le syndicat informé de pareils agissements.